

Donné à Affichage
le 9/4/2015

VILLE DE GIEN

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Jeudi 2 Avril 2015 à 19 h 30**

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

(article L 2121-25 du Code Général des *Collectivités Territoriales*)

M. le Maire dit « Par courrier reçu en mairie le 30 mars 2015, Monsieur DAZIN Gilles a fait connaître, sans équivoque possible, sa décision de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Cette décision, à effet immédiat, emporte l'élection du suivant sur la liste des candidats, sans obligation à ce qu'il soit de même sexe que le démissionnaire, donc Madame DEVERNOIS Boowantee est désormais conseillère municipale.

La convocation pour Mme DEVERNOIS Boowantee lui a été envoyée par courrier recommandé avec avis de réception le lundi 30 Mars 2015. L'avis de réception m'indique que Mme DEVERNOIS a reçu son pli le mardi 31 mars 2015.

Considérant la réponse du Ministère de l'intérieur à la question écrite n° 12796 de Monsieur Jean Louis Masson publiée au JO Sénat du 31 juillet 2014, le délai d'un jour franc étant respecté, nous allons procéder à l'appel et tenir séance. »

APPEL : Tous les Conseillers sont présents à l'exception de :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. VAUCONSANT à **M. CAMMAL**
Mme PEREIRA à **M. CORNEE**

Absentes excusées : Mme STRACK et Mme DEVERNOIS

Secrétaire de séance : Mme CHEVALLIER Camille

Arrivée de Mme ESCANDON à 19 h 40.

Le procès-verbal de la séance du 25 Mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande l'avis du Conseil sur l'ajout d'un point supplémentaire à l'Ordre du Jour :

* *Manifestation communale – Soirée 100 % MDR – Fixation des tarifs des places*

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE l'ajout de ce point
à l'ordre du jour de la présente séance.**

* * * * *

ORDRE DU JOUR

* * * * *

01 – MANIFESTATION COMMUNALE – SOIREE 100 % MDR – Fixation des tarifs des places

Rapporteur : M. COLPIN Alain, Adjoint

Il convient de prendre une délibération qui fixe les tarifs des places pour la manifestation « Soirée 100 % MDR » du 8 mai 2015 à Gien (Salle Cuiry).

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, FIXE le tarif à 25 € pour le spectacle et un tarif réduit à 20 € pour les comités d'entreprises et les moins de 15 ans.

02 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT D'ARRABLOY

Examen et vote du Compte de Gestion 2014

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le Trésorier Principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la collectivité.

Cet état est remis par le Trésorier au Maire pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Il est indiqué au Conseil que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de toutes les recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2014 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe du Lotissement d'ARRABLOY dressé, pour l'exercice 2014, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

03 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Examen et vote du Compte de Gestion 2014

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe du Service de l'Eau dressé, pour l'exercice 2014, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

04 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE DU TRANSPORT A VOCATION SOCIALE

Examen et vote du Compte de Gestion 2014

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe du Transport à vocation sociale dressé, pour l'exercice 2014, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**05 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE MUNICIPAL DE
TOURISME**

Examen et vote du Compte de Gestion 2014

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe de l'Office Municipal de Tourisme dressé, pour l'exercice 2014, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

06 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Examen et vote du Compte de Gestion 2014

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, DECLARE que le compte de gestion du Budget Principal de la Ville de GIEN dressé, pour l'exercice 2014, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire quitte la séance qui est présidée par Madame Damion.

07 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT D'ARRABLOY

Examen et vote du Compte Administratif 2014

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

M. FAGART présente au Conseil, chapitre par chapitre, les réalisations constatées au Compte Administratif 2014 du Budget Annexe du LOTISSEMENT D'ARRABLOY :

I - SECTION D'EXPLOITATION

Résultat d'exploitation de clôture 2014..... 0,00 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes

Total des recettes..... 0,00 €

B - Dépenses

Chapitre 001 Solde d'exécution 2013 reporté 429 285,27 €

Total des dépenses 429 285,27 €

Déficit d'investissement de clôture 2014..... 429 285,27 €

Le Compte Administratif 2014 du budget annexe du LOTISSEMENT D'ARRABLOY fait apparaître un déficit global de clôture de 429 285,27 €.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, ADOPTE le Compte Administratif 2014 du budget annexe du LOTISSEMENT D'ARRABLOY tel qu'il a été présenté ci-dessus.

08 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Examen et vote du Compte Administratif 2014

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

M. FAGART présente au Conseil, chapitre par chapitre, les réalisations constatées au Compte Administratif 2014 du SERVICE DE L'EAU :

I - SECTION D'EXPLOITATION

A - Recettes

Chapitre 70 Vente de produits (surtaxe).....	275 991,46 €
Chapitre 74 Subventions d'exploitation.....	414 317,48 €
Chapitre 76 Produits financiers	931,00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections	13 404,55 €
Sous-total.....	704 644,49 €

Chapitre 002 Excédent 2013 reporté 0,00 €

Total des recettes..... 704 644,49 €

B - Dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général.....	12 257,15 €
Chapitre 66 Charges financières (dont ICNE).....	34 194,35 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles.....	410 741,44 €
(reverst à la Lyonnaise subv° périmètres prot° Machaud et Tranchoir)	
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections (amortissements).....	142 883,13 €

Total des dépenses 600 076,07 €

Excédent d'exploitation de clôture 2014 104 568,42 €

Pour information, cette somme devra être affectée en totalité au compte 1068 lors du budget primitif 2015 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes

Chapitre 10 Dotations, fonds et réserves	129 812,52 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	5 259,80 €
Chapitre 16 Emprunt	0,00 €
Chapitre 27 Remboursement TVA (Lyonnaise des Eaux)	37 895,05 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	142 883,13 €

Total des recettes..... 315 850,50 €

B - Dépenses

Chapitre 16 Remboursement capital emprunts.....	99 120,12 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles.....	20 714,10 €
Chapitre 23 Travaux en cours HT	171 986,37 €
Chapitre 27 T.V.A. sur travaux en cours	37 895,05 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections.....	13 404,55 €

Sous-total 343 120,19 €

Chapitre 001 Déficit d'investissement 2013 reporté 107 568,12 €

Total des dépenses 450 688,31 €

Déficit d'investissement de clôture 2014 134 837,81 €

Restes à réaliser :

Chapitre 23 Travaux en cours HT.....	47 323,49 €
Chapitre 27 T.V.A. sur travaux en cours.....	9 275,41 €

Total dépenses 56 598,90 €

Chapitre 27 Remboursement T.V.A. (Lyonnaise des Eaux)..... 9 275,41 €

Total recettes 9 275,41 €

Solde des restes à réaliser..... - 47 323,49 €

En tenant compte des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 182 161,30 €.

Le Compte Administratif 2014 du budget annexe du SERVICE DE L'EAU fait apparaître un déficit global de clôture de 30 269,39 €.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, ADOPTE le Compte Administratif 2014 du budget annexe du SERVICE DE L'EAU tel qu'il a été présenté ci-dessus.

09 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE DU TRANSPORT A VOCATION SOCIALE

Examen et vote du Compte Administratif 2014

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

M. FAGART présente au Conseil, chapitre par chapitre, les réalisations constatées au Compte Administratif 2014 du budget annexe du service du TRANSPORT A VOCATION SOCIALE :

I - SECTION D'EXPLOITATION

A - Recettes

Chapitre 77 Produits exceptionnels (subvention Ville) 189 067,13 €

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections 280,00 €

Sous-total..... 189 347,13 €

Chapitre 002 Excédent 2013 reporté 3 122,37 €

Total des recettes..... 192 469,50 €

B - Dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général.....23 078,97 €

Chapitre 012 Charges de personnel58 236,44 €

Chapitre 66 Intérêts emprunt 2 144,42 €

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections (amortissements)..... 25 318,53 €

Total des dépenses 108 778,36 €

Excédent d'exploitation de clôture 2014 83 691,14 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves.....200,00 €

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections (amortissements) 25 318,53 €

Sous-total..... 25 518,53 €

Chapitre 001 Excédent reporté 2013..... 28 159,07 €

Total des recettes.....53 677,60 €

B - Dépenses

Chapitre 16 Capital emprunt.....7 666,66 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles.....105 449,26 €

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections..... 280,00 €

Total des dépenses 113 395,92 €

Déficit d'investissement de clôture 2014..... 59 718,32 €

Le Compte Administratif 2014 du budget annexe du service du TRANSPORT A VOCATION SOCIALE fait apparaître un excédent global de clôture de 23 972,82 €.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, ADOPTE le Compte Administratif 2014 du budget annexe du service du TRANSPORT A VOCATION SOCIALE tel qu'il a été présenté ci-dessus.

10 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Examen et vote du Compte Administratif 2014

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

M. FAGART présente au Conseil, chapitre par chapitre, les réalisations constatées au Compte Administratif 2014 du budget annexe de L'OFFICE DU TOURISME :

I - SECTION D'EXPLOITATION

A - Recettes

Chapitre 70	Produits des services	7 312,83 €
Chapitre 74	Subventions (région pour échappées Loire à vélo)	750,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante (subvention de la ville)	120 271,48 €

Sous-total 128 334,31 €

Chapitre 002 Excédent 2013 reporté 12 028,52 €

Total des recettes..... 140 362,83 €

B - Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général.....	16 674,63 €
Chapitre 012	Charges de personnel.....	105 323,28 €

Total des dépenses 121 997,91 €

Excédent d'exploitation de clôture 2014 18 364,92 €

Le Compte Administratif 2014 du budget annexe de L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME fait apparaître un excédent global de clôture de 18 364,92 €.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, ADOPTE le Compte Administratif 2014 du budget annexe de L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME tel qu'il a été présenté ci-dessus.

11 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Examen et vote du Compte Administratif 2014

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

M. FAGART donne lecture chapitre par chapitre des réalisations de l'exercice 2014 :

I - Section d'Investissement

Recettes

Chapitre	10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	293 735,67 €
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 338 908,09 €
	13	Subventions d'investissement	170 097,98 €
	16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)	0,00 €
	165	Dépôts et cautionnements reçus	18 881,45 €
	040	Opérations d'ordre entre sections	1 668 139,86 €
	041	Opérations d'ordre patrimoniales	215 000,00 €

TOTAL 4 704 763,05 €

Dépenses

Chapitre	16	Emprunts et dettes (rembt du capital).....	1 389 342,86 €
	165	Dépôts et cautionnements versés.....	20 138,18 €
	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204).....	51 210,23 €
	21	Immobilisations corporelles.....	785 860,30 €
	23	Immobilisations en cours.....	742 016,67 €
		Opérations d'équipement.....	484 412,29 €
	040	Opérations d'ordre entre sections.....	24 349,80 €
	041	Opérations d'ordre patrimoniales.....	215 000,00 €
		Sous-total	3 712 330,33 €
	001	Déficit d'investissement 2013 reporté.....	1 455 405,56 €
		TOTAL	5 167 735,89 €

Ce qui donne un déficit de clôture de la section d'investissement 2014 de 462 972,84 €.

Restes à réaliser :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles.....	10 999,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles.....	155 095,47 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours.....	369 891,24 €
	Opérations d'équipement.....	6 442,55 €
	Total dépenses	542 428,26 €

En tenant compte des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 005 401,10 €.

II - Section de Fonctionnement

Recettes

Chapitre	013	Atténuation de charges.....	40 540,66 €
	70	Produits des services.....	1 634 621,42 €
	73	Impôts et taxes.....	13 091 504,71 €
	74	Dotations et participations.....	4 216 901,14 €
	75	Autres produits de gestion courante.....	223 881,52 €
	77	Produits exceptionnels.....	728 597,29 €
	78	Reprises sur provisions.....	270 844,00 €
	042	Opérations d'ordre entre sections.....	24 349,80 €
		Sous-total	20 231 240,54 €
	002	Excédent de fonctionnement 2013 reporté.....	414 774,98 €
		TOTAL	20 646 015,52 €

Dépenses

Chapitre	011	Charges à caractère général.....	4 434 346,44 €
	012	Charges de personnel et frais assimilés.....	10 853 268,87 €
	014	Atténuation de produits (FPIC).....	207 901,00 €
	65	Autres charges de gestion courante.....	1 566 033,42 €
	66	Charges financières (intérêts).....	402 531,08 €
	67	Charges exceptionnelles.....	9 907,02 €
	68	Dotations aux provisions.....	0,00 €
	042	Opérations d'ordre entre sections.....	1 668 139,86 €
		TOTAL	19 142 127,69 €

Ce qui donne un excédent de clôture 2014 de la section de fonctionnement de 1503 887,83 €.

Pour information, la somme de 1 005 401,10 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement (cf ci-dessus section d'investissement) devra être affectée au compte 1068 lors du budget primitif 2015.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, ADOPTE le compte administratif 2014 du budget principal tel qu'il a été présenté, ainsi que le bilan des opérations.

Madame Damion rend la présidence du Conseil à Monsieur le Maire et l'informe du quitus donné sur sa gestion.

12 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT D'ARRABLOY
Affectation du résultat de l'exercice 2014

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le résultat des comptes du Budget annexe du LOTISSEMENT D'ARRABLOY à la fin de l'exercice 2014 qu'il y a lieu de reprendre au budget primitif 2015 est :

➤ **Résultat d'investissement** : déficit de 429 285,27 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, DECIDE de reprendre en dépenses d'investissement, au compte D 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté, le déficit d'investissement de 429 285,27 €.

13 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU
Affectation du résultat de l'exercice 2014

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Les résultats des comptes du Budget annexe de l'EAU à la fin de l'exercice 2014 qu'il y a lieu de reprendre au budget primitif 2015 sont :

➤ **Résultat de Fonctionnement** : excédent de 104 568,42 €

➤ **Résultat d'Investissement** : déficit de 134 837,81 €

Par ailleurs, les restes à réaliser au 31/12/2014 s'élèvent à - 56 598,90 € en dépenses, - 9 275,41 € en recettes. Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à 182 161,30 €.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

- DECIDE de reprendre en dépenses d'investissement, au compte D 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », le déficit de 134 837,81 €,

- D'AFFECTER au compte R 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 104 568,42 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

14 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE DU TRANSPORT A VOCATION SOCIALE

Affectation du résultat de l'exercice 2014

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Les résultats des comptes du Budget annexe du TRANSPORT A VOCATION SOCIALE à la fin de l'exercice 2014 qu'il y a lieu de reprendre au budget primitif 2015 sont :

➤ **Résultat de Fonctionnement** : excédent de 83 691,14 €

➤ **Résultat d'Investissement** : déficit de 59 718,32 €

Il n'y a pas de restes à réaliser.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

- **DECIDE de reprendre au compte D 001 « Déficit d'investissement reporté », la somme de 59 718,32 €,**
- **D'AFFECTER au compte R 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 59 718,32 €**
- **D'AFFECTER au compte R 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 23 972,82 €.**

15 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Affectation du résultat de l'exercice 2014

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le résultat des comptes du Budget annexe de L'OFFICE DU TOURISME à la fin de l'exercice 2014 qu'il y a lieu de reprendre au budget primitif 2015 est :

- **Résultat de Fonctionnement** : excédent de 18 364,92 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, DECIDE d'affecter au compte R 002 - Excédent de fonctionnement reporté la somme de 18 364,92 €.

16 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Affectation du résultat de l'exercice 2014

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Les résultats des comptes de la Ville de Gien à la fin de l'exercice 2014 qu'il y a lieu de reprendre au budget primitif 2015 sont :

- **Fonctionnement** : excédent de 1 503 887,83 €
- **Investissement** : déficit de 462 972,84 €

Par ailleurs, les restes à réaliser au 31/12/2014 s'élèvent à : - 542 428,26 € en dépenses d'investissement. Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à 1 005 401,10 €.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

- **DECIDE de reprendre en dépenses d'investissement, au compte D 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », le déficit d'investissement de 462 972,84 €,**
- **DECIDE d'affecter, en recettes d'investissement, au compte R 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 1 005 401,10 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement,**
- **DECIDE d'affecter, en recette de fonctionnement, au compte R 002 « Excédent de fonctionnement reporté » la somme de 498 486,73 €.**

17 - FINANCES COMMUNALES - PRESENTATION DU BILAN DE LA FORMATION DES ELUS ANNEE 2014 ET FIXATION DES CREDITS POUR 2015

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

L'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un tableau, récapitulant les actions de formation des élus financées par la Commune, est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Pour l'année 2014, les actions de formation sont récapitulées dans un document. Les dépenses se sont élevées à 3 432 euros.

Pour l'année 2015, il est proposé au Conseil de fixer le montant des crédits consacrés à la formation des Elus à 4 500 €. Les actions pourront porter sur l'ensemble des domaines relatifs à l'exercice du mandat d'élu local.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

- FIXE à 4.500 € le montant des crédits alloués à la formation des Elus pour 2015,

- PRECISE que les actions de formation porteront sur l'ensemble des domaines relatifs à l'exercice du mandat d'élu local.

Départ de M. TINDILLERE Michel à 20 h 10.

18 - FINANCES COMMUNALES - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS OPEREES PAR LA VILLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL AU COURS DE L'ANNEE 2014

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

M. FAGART indique qu'en application de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune ».

LE CONSEIL PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions opérées sur son territoire par la Ville au cours de l'année 2014.

19 - FINANCES COMMUNALES - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

Rapport de Monsieur le Maire sur les actions de développement social urbain entreprises en 2014

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

M. FAGART rappelle à l'Assemblée que la loi n° 91-249 du 13 mai 1991 a institué une Dotation de Solidarité Urbaine afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Pour mémoire, il est rappelé que la Ville a perçu en 2014, au titre de la DSU-CS, la somme de 339 846 € (+ 1,30 % par rapport à 2013). Parmi les actions pouvant s'inscrire dans cette politique et financées en 2014 pour un montant total de 4 211 860 €, figurent :

EN INVESTISSEMENT :

ECOLES

Mobilier (écoles Cuiry et Montoires)
Matériels informatiques (stylets interactifs)
Ecole de Cuiry (carrelage)
Ecole maternelle du Centre (huisseries)
Ecole Primaire du Centre (huisseries)
Restaurant Ecole Primaire du Centre (carrelage)
Tableaux
Ecole de la Gare (faux-plafonds, sanitaires et fontaines)
Ecole des Montoires (chaudière)

EN FONCTIONNEMENT :

- l'aide aux CCAS de Gien et Arrabloy
- l'aide apportée aux diverses associations locales :
 - à caractère sportif

- à caractère social et culturel
- l'encadrement et l'organisation (activités en faveur des jeunes)
 - du Centre de Loisirs
 - de l'Ecole des Sports
 - du Contrat Ville Enfant
 - des Garderies Périscolaires
 - du Stade nautique
 - de l'Ecole de Musique
 - de la Médiathèque
 - du Multi Accueil
 - de la Maison des Associations
 - de la Maison Ouverte l'Envolée
 - de l'Ecole d'arts plastiques et art contemporain
- la prise en charge du déficit du budget transport à vocation sociale (gratuité à compter du 1^{er} mai 2008)

LE CONSEIL PREND ACTE de la présentation du rapport portant sur les actions de développement urbain entreprises en 2014.

20 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE BOIS FORT » A ARRABLOY

Vote du Budget Primitif 2015

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le projet de budget primitif 2015 du LOTISSEMENT D'ARRABLOY s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 858 570,54 €.

La section de fonctionnement s'élève à 429 285,27 € en dépenses et en recettes, se décomposant chapitre par chapitre comme suit :

Dépenses

- 042 / Opérations d'ordre entre sections (stock initial)	429 285,27 €
	429 285,27 €

Recettes

- 75 / Subvention du budget Ville	429 285,27 €
	429 285,27 €

La section d'investissement s'élève à 429 285,27 € en dépenses et en recettes se décomposant chapitre par chapitre comme suit :

Dépenses

- 001 / Solde d'exécution 2014 reporté	429 285,27 €
	429 285,27 €

Recettes

- 040 / Opérations d'ordre entre sections (stock initial)	429 285,27 €
	429 285,27 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, ADOPTE chapitre par chapitre le Budget Primitif 2015 du lotissement d'ARRABLOY qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 429 285,27 € en section de fonctionnement et à la somme de 429 285,27 € en section d'investissement.

21 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE DU TRANSPORT A VOCATION SOCIALE

Vote du Budget Primitif 2015

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le projet de budget primitif 2015 du service de Transport à vocation sociale s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 227 288,32 €.

La section de fonctionnement s'élève à 127 170,00 € en dépenses et en recettes se décomposant chapitre par chapitre comme suit :

Dépenses

- D011	Charges à caractère général	26 900,00 €
- D012	Charges de personnel	58 000,00 €
- D66	Charges financières (intérêts emprunt)	1 870,00 €
- D042	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	40 400,00 €

		127 170,00 €

Recettes

- R002	Résultat de fonctionnement 2014 reporté	23 972,82 €
- R042	Opérations d'ordre entre sections	280,00 €
- R77	Subvention d'équilibre	102 917,18 €

		127 170,00 €

La section d'investissement s'élève à 100 118,32 € en dépenses et en recettes se décomposant chapitre par chapitre comme suit :

Dépenses

- D001	Solde d'exécution investissement 2014 reporté	59 718,32 €
- D16	Emprunts (remboursement capital)	7 670,00 €
- D21	Immobilisations corporelles	32 450,00 €
- D040	Opérations d'ordre entre sections	280,00 €

		100 118,32 €

Recettes

- R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	59 718,32 €
- R040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	40 400,00 €

		100 118,32 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, ADOPTE chapitre par chapitre le Budget Primitif 2015 du service de transport à vocation sociale qui s'équilibre à la somme de 127 100 € en section de fonctionnement et à la somme de 100 118,32 € en section d'investissement.

22 - FINANCES COMMUNALES - TRANSPORT A VOCATION SOCIALE

Vote d'une subvention d'équilibre applicable en 2015

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

M. FAGART indique au Conseil que depuis le 1^{er} janvier 2000, il a été voté un budget annexe pour le service municipal de transports occasionnels de voyageurs à vocation essentiellement sociale.

La loi d'Orientation des Transports Intérieurs permet aux autorités organisatrices de prélever des fonds sur le budget général pour les affecter aux dépenses du service de transport qu'elles exploitent. Ces contributions peuvent aussi concourir à l'équilibre du budget annexe de la régie.

Vu le caractère social de ce service, et pour équilibrer le budget, il est nécessaire de voter une subvention d'équilibre de 102 917,18 € qui sera inscrite en dépense au compte 65738 du budget principal et en recette au budget annexe du Transport au compte 774.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, DECIDE de voter une subvention d'équilibre de 102 917,18 € au profit du transport à vocation sociale qui sera inscrite en dépense au compte 65738 du Budget Principal et en recettes au Budget Annexe du Transport à vocation sociale au compte 774.

23 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Vote du Budget Primitif 2015

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le projet de budget primitif 2015 du service de l'EAU s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 875 296,71 €.

La section de fonctionnement s'élève à 368 130,00 € en dépenses et en recettes se décomposant chapitre par chapitre comme suit :

Dépenses

- 023 Virement à la section d'investissement	99 230,00 €
- 011 Charges à caractère général	36 600,00 €
- 66 Charges financières (dont ICNE)	34 000,00 €
- 67 Charges exceptionnelles (<i>reversement de subventions aux particuliers PP Greffiers</i>)	50 000,00 €
- 042 Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	148 300,00 €

	368 130,00 €

Recettes

- 70 Produits et services (<i>surtaxe 0,29 € / m3</i>)	290 000,00 €
- 70 Produits et services (<i>vente d'eau à Briare</i>)	4 630,00 €
- 74 Subventions (<i>PP Greffiers</i>)	59 000,00 €
- 76 Produits financiers (<i>rembt TF par Lyonnaise</i>)	1 000,00 €
- 042 Opérations d'ordre entre sections	13 500,00 €

	368 130,00 €

La section d'investissement s'élève 507 166,71 € en dépenses et en recettes se décomposant chapitre par chapitre comme suit :

Dépenses

- 16 Emprunts (rembt capital)	99 230,00 €
- 20 Immobilisations incorporelles (HT) (<i>numérisation de données</i>)	15 000,00 €
- 23 Immobilisations en cours (HT) <i>restes à réaliser</i>	201 490,49 €
<i>branchements plomb</i>	47 323,49 € HT
<i>canalisation route d'Orléans</i>	62 500,00 € HT
<i>divers</i>	83 333,00 € HT
	8 334,00 € HT
- 27 TVA sur immobilisations	43 108,41 €
- 040 Opérations d'ordre entre sections	13 500,00 €
- 001 Déficit d'investissement 2014 reporté	134 837,81 €

	507 166,71 €

Recettes

- 021 Virement de la section de fonctionnement	99 230,00 €
- 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	104 568,42 €
- 16 Emprunts	111 959,88 €
- 27 Remboursement de TVA par la Lyonnaise	43 108,41 €
- 040 Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	148 300,00 €

	507 166,71 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, ADOPTE chapitre par chapitre le Budget Primitif 2015 du service de l'eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 368 130 € et en investissement à la somme de 507 166, € en section.

24 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Vote de la surtaxe d'équilibre applicable en 2015

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

M. FAGART indique au Conseil qu'une recette de 290 000,00 € est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe du service de l'Eau en 2015.

Il convient donc de fixer la surtaxe applicable aux consommations d'eau pour trouver cette recette. Les consommations des années 2012, 2013 et 2014 ont été respectivement de 962 436 m³, 1 052 736 m³ et 983 934 m³.

La consommation de 2015 peut être estimée à 1 000 000 m³.

Ainsi, le montant de la surtaxe à instaurer s'élèverait à :

$\frac{290\,000,00\text{ €}}{1\,000\,000\text{ m}^3} = \underline{\underline{0,29\text{ € H.T.}}}$ soit un montant identique à 2014

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, MAINTIENT pour 2015 le montant de la surtaxe à 0,29 € H.T. le m³.

25 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Vote du Budget Primitif 2015

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Le projet de budget primitif 2015 de l'Office du Tourisme ne couvre que la période précédant la mise en place d'une nouvelle organisation associative qui pourrait voir le jour début avril 2015.

La quinzaine gastronomique de printemps et la fête médiévale, dont les dépenses sont déjà pour la plupart engagées, sont intégrées à ce projet de budget qui s'élève en dépenses et recettes de fonctionnement à 60 030 €, se décomposant chapitre par chapitre comme suit :

Dépenses

011 / Charges à caractère général (dont 25 000 € pour la fête médiévale)	33 830,00 €
012 / Charges de personnel	26 200,00 €

	60 030,00 €

Recettes

70 / Produits et services	3 030,00 €
75 / Prise en charge du déficit par le budget principal	38 635,08 €
002 / Excédent de fonctionnement reporté 2014	18 364,92 €

	60 030,00 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, ADOPTE chapitre par chapitre le projet de Budget Primitif 2015 de l'Office Municipal de Tourisme qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 60 030 €.

26 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Vote d'une subvention d'équilibre applicable en 2015

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

M. FAGART indique au Conseil que l'Office de Tourisme Municipal est doté d'un budget annexe propre.

Aussi, pour équilibrer les recettes et dépenses de fonctionnement, il est nécessaire de prévoir la prise en charge, par le Budget Principal, du déficit prévisionnel de ce service qui s'élève, compte tenu des inscriptions budgétaires adoptées, à une somme de 38 635,08 € qui sera inscrite en dépense du Budget Principal de la Ville au compte 6521 et en recettes au budget annexe au compte 7552.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, DECIDE de prendre en charge sur le Budget Principal le déficit prévisionnel 2015 du Budget Annexe de l'Office Municipal de Tourisme à hauteur de 38 635,08 €.

27 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vote du Budget Primitif 2015

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

M. FAGART donne lecture chapitre par chapitre des propositions pour le budget primitif 2015 :

I - Section d'Investissement

Recettes

Chapitre	10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	383 000,00 €
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 005 401,10 €
	13	Subventions d'investissement	124 000,00 €
	16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)	0,00 €
	165	Dépôts et cautionnements reçus	25 000,00 €
	27	Autres immobilisations financières.....	11 000,00 €
	024	Produits des cessions.....	53 000,00 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	1 362 565,73 €
	040	Opérations d'ordre entre sections	970 000,00 €
	041	Opérations d'ordre patrimoniales	1 000,00 €
		TOTAL	3 934 966,83 €

Dépenses

Chapitre	16	Emprunts et dettes (rembt du capital).....	1 384 000,00 €
	165	Dépôts et cautionnements versés.....	25 000,00 €
	20	Immobilisations incorporelles	65 499,00 €
	21	Immobilisations corporelles.....	519 720,20 €
	23	Immobilisations en cours.....	1 164 732,24 €
		Opérations d'équipement.....	166 442,55 €
	27	Autres immobilisations financières.....	33 000,00 €
	040	Opérations d'ordre entre sections	112 600,00 €
	041	Opérations d'ordre patrimoniales	1 000,00 €
		Sous-total	3 471 993,99 €
	001	Déficit d'investissement 2014 reporté.....	462 972,84 €
		TOTAL	3 934 966,83 €

II - Section de Fonctionnement

Recettes

Chapitre	013	Atténuation de charges.....	22 500,00 €
	70	Produits des services	1 707 850,00 €
	73	Impôts et taxes	13 092 915,00 €
	74	Dotations et participations.....	3 818 485,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	202 000,00 €
	77	Produits exceptionnels	23 000,00 €
	78	Reprises sur provisions	590 656,00 €
	042	Opérations d'ordre entre sections	112 600,00 €

	Sous-total	19 570 006,00 €
002	Excédent de fonctionnement 2014 reporté.....	498 486,73 €
	TOTAL	<u>20 068 492,73 €</u>

Dépenses

Chapitre

011	Charges à caractère général.....	4 322 671,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés.....	10 870 000,00 €
014	Atténuation de produits (FPIC).....	285 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante.....	1 869 256,00 €
66	Charges financières (intérêts)	383 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	970 000,00 €
	Sous-total	18 705 927,00 €
023	Virement à la section d'investissement.....	1 362 565,73 €
	TOTAL	<u>20 068 492,73 €</u>

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, ADOPTE le projet de budget primitif 2015 du budget principal tel qu'il a été présenté.

28 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vote des taux d'imposition 2015

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Compte tenu du budget primitif 2015 proposé, il est proposé de maintenir les taux d'imposition comme suit :

	<u>Taux 2015</u>	Taux 2014 (- 0,5 %)	Taux de 2010 à 2013	Taux 2009 (+ 2,5 %)	Taux 2008 (+ 3,5 %)
- Taxe d'habitation	14,98	14,98	15,06	15,06	14,69
- Foncier bâti	21,11	21,11	21,22	21,22	20,70
- Foncier non bâti	51,38	51,38	51,64	51,64	50,38

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE les taux proposés ci-dessus pour 2015.

29 - FINANCES COMMUNALES - VOTE DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS POUR 2015

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Mme CHARENTUS et M. COLPIN quittent la salle du Conseil et ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DES PRESENTS, DECIDE d'accorder pour 2015 aux associations et organismes présentant un intérêt local les subventions suivantes :

SUBVENTIONS

Sous-Fct° Article		VERSÉ 2014 avec dot. suppl.	2015 A VOTER	Observations
	<u>MAIRIE ET MUNICIPALITÉ</u>			
0-40-65748	Comité de jumelage	6 000,00 €	4 500,00 €	
	TOTAL	6 000,00 €	4 500,00 €	
	<u>FÊTES ET CÉRÉMONIES</u>			
0-241-65748	Comité des Loisirs d'Arrabloy	760,00 €	760,00 €	
0-242-65748	Comité des Fêtes de Gien pour le Comice Agricole	12 500,00 €	- €	
		12 500,00 €		
		7 071,79 €		
0-242-65748	Comice agricole et sté encouragt agricole Gien	7 000,00 €	- €	
		7 000,00 €		
		855,00 €		
		47 686,79 €	760,00 €	
	<u>POLICE MUNICIPALE</u>			
1-12-65748	Association de gestion du Refuge des Animaux de Chilleurs (0,31€ / habitants depuis 2010)	2 276,18 €	4 500,89 €	
	TOTAL	2 276,18 €	4 500,89 €	
	<u>ENSEIGNEMENT PUBLIC</u>			
	<i>Partie fixe par école</i>	41,00 €	41,00 €	
	<i>Par classe</i>	18,00 €	18,00 €	
2-12-65738	Coopérative école primaire du Centre	221,00 €	203,00 €	9 classes 2014/2015 (-1)
2-11-65738	Coopérative école maternelle du Centre	113,00 €	113,00 €	4 classes 2014/2015
2-12-65738	Coopérative école élémentaire de la Gare	131,00 €	131,00 €	2 Mat + 3 Prim 2014/2015
2-12-65738	Coopérative école élémentaire René Cassin	311,00 €	329,00 €	5 Mat + 11 Prim 2014/2015 (+1)
2-12-65738	Coopérative école élémentaire du Berry	113,00 €	113,00 €	1 Mat + 3 Prim 2014/2015
2-12-65738	Coopérative école élémentaire des Montoires	293,00 €	311,00 €	5 Mat + 10 Prim 2014/2015 (+1)
2-12-65738	Coopérative école élémentaire de Cuiry	257,00 €	257,00 €	4 Mat + 8 Prim 2014/2015
2-11-65738	Coopérative école maternelle d'Arrabloy	77,00 €	59,00 €	1 classe 2014/2015 (-1)
2-11-65738	Voyages pédagogiques écoles maternelles (150€/classe)	1 284,00 €	3 450,00 €	23 classes 2014/2015
2-12-65738	Voyages pédagogiques écoles primaires (102€/classe)	1 012,00 €	4 386,00 €	43 classes 2014/2015
	TOTAL	3 812,00 €	9 352,00 €	
	<u>ENSEIGNEMENT PRIVÉ</u>			
2-112-65748	Ecole maternelle Ste Geneviève (480 € par élève à partir 2012)	13 440,00 €	14 880,00 €	Sur la base de 31 élèves 2014-15
2-122-65748	Ecole Primaire Ste Geneviève (480 € par élève à partir 2012)	40 640,00 €	41 760,00 €	Sur la base de 87 élèves 2014-15
	TOTAL	54 080,00 €	56 640,00 €	
2-00-65748	<u>AUTRES ENSEIGNEMENTS</u>			
	Université du Temps Libre Jean Chibout	525,00 €	525,00 €	
	M.F.R. de Gien (60 € par élève en 2013)	180,00 €	- €	<i>Dossier non reçu</i>
	Rallye mathématiques du Centre	143,00 €	143,00 €	
	L'École à l'hôpital	190,00 €	190,00 €	
	TOTAL	1 038,00 €	858,00 €	
3-21-65748	<u>BIBLIOTHÈQUES</u>			
	Bibliothèque d'Arrabloy	950,00 €	600,00 €	
	TOTAL	950,00 €	600,00 €	
3-0-65748	<u>ENCOURAGEMENT AUX SOCIÉTÉS CULTURELLES</u>			
	Abeille section théâtre	1 200,00 €	1 200,00 €	

SUBVENTIONS

Sous-Fct° Article		VERSÉ 2014 avec dot. suppl.	2015 A VOTER	Observations
	Agile	285,00 €	285,00 €	
	Al Quantara	380,00 €	380,00 €	
	Amicale des aquariophiles du Giennois	1 615,00 €	1 615,00 €	
	Amicale ornithologique du Giennois	475,00 €	475,00 €	
	Amis de l'Orgue de Gien	750,00 €	750,00 €	
	APHYRC (Ass Praticants Hatha Yoga et Relaxat° Centre)	200,00 €	200,00 €	
	APLIC (Ass Promotion Locale Initiatives Culturelles)	190,00 €	190,00 €	
	A.V.F.	760,00 €	760,00 €	
	Chorale de Gien	300,00 €	300,00 €	
	Confrérie les "Fils d'Galarne"	2 470,00 €	2 470,00 €	
	Confrérie les "Fils d'Galarne" Fête des Mariniers	- €	3 000,00 €	Subvention exceptionnelle
	Cool Art	- €	365,00 €	
	Eclaireurs neutres de France	1 000,00 €	1 000,00 €	
	Expression d'Art du Giennois	285,00 €	285,00 €	
	Folk Abeille	1 425,00 €	1 425,00 €	
	Folk Abeille Exceptionnelle 30 ans en 2015	- €	1 075,00 €	
	France / Ile Maurice	450,00 €	450,00 €	
	Gien Généalogie	500,00 €	500,00 €	
	Gien photo club	- €	1 000,00 €	
	Gien scrabble	200,00 €	200,00 €	
	Hatha yoga	247,00 €	247,00 €	
	Jazz Fusion	190,00 €	- €	Dossier non reçu
	Jeunesse Musicale de France	2 850,00 €	2 850,00 €	
	Judgment Dragon Club	190,00 €	190,00 €	
	Pêcheurs du Giennois	- €	240,00 €	Dossier non reçu
	Pourquoi Pas ? (Ass. chant et musique de Gien)	300,00 €	300,00 €	
	Pourquoi Pas ? Exceptionnelle anniversaire	- €	200,00 €	
	Recherches Innovations Sécuri-vie Gien Loiret Centre	- €	475,00 €	
	Rencontres Musicales de Gien	500,00 €	500,00 €	
	Salsa & Co	500,00 €	500,00 €	
	S.H.A.G.	950,00 €	950,00 €	
	Société d'Horticulture du Loiret	300,00 €	300,00 €	
	Tai Ji Quan	285,00 €	285,00 €	
	Vianense Groupe folklorique et culturel	- €	1 000,00 €	
		TOTAL	18 797,00 €	25 962,00 €
3-112-65748	HARMONIE "LA BOITE A MUSIQUE "	1 425,00 €	4 000,00 €	
		TOTAL	1 425,00 €	4 000,00 €
4-01-65748	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS			
	Abeille de Gien	30 707,50 €	31 000,00 €	Dont 7 656,50 € versés en 2014 au titre 2015
	A.S. Gien Football	28 764,00 €	28 500,00 €	
	A.S. Gien Judo	46 478,00 €	46 000,00 €	
	A.S. Gien Natation	20 009,00 €	19 000,00 €	
	A.S. Gien Plongée	11 290,00 €	11 500,00 €	
	A.S. Gien Tennis de table	10 140,00 €	10 500,00 €	
	Atout grimpe escalade	1 005,00 €	2 000,00 €	
	Audax rando Gien	413,00 €	450,00 €	
	Aviron Giennois	126,00 €	250,00 €	
	Badminton club de Gien	15 085,00 €	19 000,00 €	
	Boule sportive Giennoise	514,00 €	550,00 €	

SUBVENTIONS

Sous-Fct° Article		VERSÉ 2014 avec dot. suppl.	2015 A VOTER	Observations
	Canoë kayak	56,00 €	60,00 €	
	Cercle d'escrime Giennois	4 177,00 €	4 200,00 €	
	Corps et Sens		200,00 €	
	Echiquiers Berry Sologne	14 484,00 €	8 000,00 €	
	Ecurie du Giennois	658,00 €	700,00 €	
	Ass. Franco Portugaise de Gien	934,00 €	1 000,00 €	
	Gien Athlé Marathon	42 704,00 €	43 000,00 €	
	Gien rando	1 043,00 €	1 100,00 €	
	Gien relax	420,00 €	500,00 €	
	Gien Roller in Line (G.R.I.L.)	364,00 €		
	Gien volley	8 550,00 €	6 700,00 €	
	Gymnastique volontaire	315,00 €	350,00 €	
	Hand ball Gien	99 951,25 €	100 000,00 €	Dont 24 703,25 € versés en 2014 au titre 2015
	Jungle Aventure	350,00 €		
	Karaté club du Giennois	2 894,00 €	1 800,00 €	
	Karaté club du Val de Loire	4 477,00 €	3 600,00 €	
	Moto Club de Gien (ex Amical Motor Club du Giennois)	2 160,00 €	2 500,00 €	
	Musculation fitness Giennois	3 801,00 €	- €	
	Musculation d'Arrabloy	1 575,00 €	1 575,00 €	
	Pétanque Giennoise	3 407,00 €	3 500,00 €	
	Quick and Slow	1 966,00 €	2 000,00 €	
	Ring Giennois	17 607,00 €	14 000,00 €	
	Rugby club Gien-Briare	26 459,00 €	30 000,00 €	
	Société de tir la Berrichonne	5 598,00 €	5 600,00 €	
	Tennis club de Gien	34 805,00 €	45 000,00 €	
	Twirling bâton club de Gien	10 173,00 €	12 500,00 €	
	USEP de Gien	760,00 €	760,00 €	
	Univers Cycliste Gien sport	13 395,00 €	14 800,00 €	
	TOTAL	467 614,75 €	472 195,00 €	
4-15-65748	MANIFESTATIONS SPORTIVES			
	Paris-Gien-Bourges (Union Bourges Cher de Cyclisme)	5 700,00 €	6 000,00 €	
	Moto club Gien (Show Freestyle)	- €	2 500,00 €	
	Tour du Loiret Cycliste	- €	2 250,00 €	
	Univers Cycliste Gien Sport (Grand Prix de Gien)	4 600,00 €	4 600,00 €	
		10 300,00 €	15 350,00 €	
5-201-657362	C.C.A.S.			
	C.C.A.S. d'Arrabloy	2 000,00 €	- €	
	C.C.A.S. de Gien (Mise à dispo de personnel)	(121 261,75 €)	(124 000 €)	Pour info seult (au réel en fin d'exercice)
	C.C.A.S. de Gien	40 000,00 €	40 000,00 €	Dont 4 000 € pour Arrabloy
	TOTAL	42 000,00 €	40 000,00 €	
5-202-65748	AUTRES AIDES SOCIALES			
	A.D.O.T.	570,00 €	- €	
	Amicale des Employés Municipaux	51 500,00 €	51 000,00 €	
	ANMR (Ass Non et Malvoyant Retrouvé)	1 000,00 €	- €	Voir CCAS
	Boulidoc (Sce Pédiatrie CH de Gien)	143,00 €	- €	
	Comité défense usagers sces publics giennois et environs	285,00 €	- €	
	Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés du travail (FNATH)	143,00 €	- €	Voir CCAS

SUBVENTIONS

Sous-Fct° Article		VERSÉ 2014 avec dot. suppl.	2015 A VOTER	Observations
	Panniers Paysans	- €	- €	Moins d'un an d'existence
	Papillons Blancs	760,00 €	- €	
	Vie Libre	323,00 €	- €	
	Associations patriotiques :			
	Ass. combattants et prisonniers de guerre/C.A.T.M.	75,00 €	- €	
	Ass. des réfractaires et maquisards de France (ARMF)	100,00 €	- €	Mr Ménerault Décédé
	F.N.S.O. 91è section	75,00 €	- €	Ne demande rien en 2015
	Féd. Ntle Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	75,00 €	- €	
	Le souvenir français - Comité de Gien	70,00 €	- €	
	Les médaillés militaires 835ème section	75,00 €		Ne sollicite pas de subv° 2015
	TOTAL	55 194,00 €	51 000,00 €	
9-4-65748	AIDE AU COMMERCE ET SERVICES MARCHANDS			
	A.C.A.	8 550,00 €	8 550,00 €	
	Foire des Cours de Gien	1 710,00 €	1 710,00 €	
	Groupement Développement Agricole Loire-Forêt	190,00 €	190,00 €	
	Jeune Chambre Economique	285,00 €	- €	Dossier non reçu
	TOTAL	10 735,00 €	10 450,00 €	
	TOTAL GÉNÉRAL DES SUBVENTIONS	721 908,72 €	696 167,89 €	

Hors Comice Agricole (46 926,79 €)

674 981,93 €

Pour information, chiffrage prévisionnel des mises à disposition de personnel aux associations :

<i>Total mises à disposition de personnel aux associations</i>	<i>91 256,28 €</i>	<i>113 000,00 €</i>	
--	--------------------	---------------------	--

30 - CONVENTIONS RELATIVES A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU-DELA DU SEUIL DE 23 000 € en 2015

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

M. FAGART rappelle au Conseil que le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, stipule en son article 1 que « l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € ».

Cette convention vise à assurer la parfaite conformité des objectifs aux orientations publiques de la municipalité.

La procédure de contractualisation vise deux objectifs :

- préciser le champ et les modalités de partenariat entre les associations et la Commune, conformément aux orientations générales de la politique municipale,
- assurer un meilleur suivi opérationnel financier et administratif de ce partenariat notamment par rapport aux dispositions légales réglementaires.

Le texte de la convention s'articule sur un plan-type en précisant : l'objet, le montant de la subvention, les modalités de suivi et les prescriptions générales et financières.

M. COLPIN quitte la salle du Conseil et ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DES PRESENTS, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations suivantes : le Handball Club Gien Loiret, l'Amicale Laïque Abeille de Gien, l'A.S Gien Football, l'A.S Gien Judo, le Tennis Club Giennois, l'A.S Gien Natation, Gien Athlé Marathon, le Rugby Club Gien Briare et l'Amicale des employés municipaux de la Ville et des EPCI de Gien percevant plus de 23 000 € de subvention communale.

31 - ANNULATION D'UNE CREANCE AU NOM DE M. KANTE BOUNA

Rapporteur : M. BOULEAU Christian, Maire

Un titre de recettes de 145,92 € a été émis le 14 octobre 2014 au nom de Mr Bouna KANTÉ, ancien Directeur Général des Services de la Ville de Gien, au titre du remboursement de communications téléphoniques du mois de juillet 2014.

Considérant que le Maire lui avait donné l'autorisation d'utiliser ce téléphone portable pour sa recherche d'emploi, ce titre de recettes n'aurait pas dû être émis.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'annulation de la créance de 145,92 € au nom de M. KANTE Bouna en émettant un mandat au compte 673 « Annulation de titres des exercices antérieurs ».

32 - AVENANTS DE TRANSFERT DE BAIL / CREATION D'UNE FILIALE SFR POUR LES RELAIS DE RADIOTELEPHONIE DES CHATEAUX D'EAU DE L'AVENUE VILLEJEAN ET DE L'AVENUE DES MONTOIRES

Rapporteur : M. LAURENT Pierre, Adjoint

Dans le cadre d'une opération de restructuration visant à permettre à SFR de recentrer son activité sur son cœur de métier d'opérateur télécom, SFR a décidé de confier à une société de son groupe la gestion des baux de sites radios.

En raison de son caractère purement administratif, cette opération est sans impact sur les garanties techniques et financières apportées aujourd'hui par SFR dans le cadre des relations contractuelles qu'elle entretient avec la Ville de Gien.

SFR sollicite donc l'accord de la Ville de Gien afin de procéder au transfert de bail au profit de sa filiale INFRACOS dont le siège social est situé 20 rue du Troyon à SEVRES 92310.

Les deux sites concernés sont les suivants :

- Relais de radiotéléphonie implanté sur le château d'eau de l'avenue des Montoires
- Relais de radiotéléphonie implanté sur le château d'eau de l'avenue Villejean

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants de transfert de bail relatifs à ces deux installations. Les avenants prendront effet à compter du 1^{er} jour suivant leur signature.

33 - AVENANTS DE TRANSFERT DE BAIL / CREATION D'UNE FILIALE BOUYGUES POUR LES RELAIS DE RADIOTELEPHONIE DES CHATEAUX D'EAU DE L'AVENUE VILLEJEAN ET DE L'AVENUE DES MONTOIRES

Rapporteur : M. LAURENT Pierre, Adjoint

Confrontés à la nécessité d'investir dans les réseaux très haut débit, les sociétés BOUYGUES et SFR ont décidé de constituer une société commune dénommée INFRACOS et de lui transférer les droits d'occupation dont sont titulaires les deux opérateurs.

Pour mener à bien son activité, la société INFRACOS, dont le siège social est situé 20 rue Troyon à SEVRES 92310, doit se voir transférer les droits d'occupation dont sont titulaires les deux opérateurs.

La Ville de Gien a consenti à la société BOUYGUES le droit d'exploiter deux emplacements en vue de l'implantation d'une station radioélectrique et d'équipements de communications électroniques :

- Relais de radiotéléphonie implanté sur le château d'eau de l'avenue des Montoires
- Relais de radiotéléphonie implanté sur le château d'eau de l'avenue Villejean

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants de transfert de bail relatifs à ces deux installations :

- *A compter du 1^{er} mars 2015 pour l'installation du château d'eau de l'avenue Villejean,*
- *A compter du 1^{er} avril 2015 pour l'installation du château d'eau de l'avenue des Montoires.*

34 - OFFICE DE TOURISME – APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS, DE LA CONVENTION FINANCIERE ET DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE LOCAUX COMMUNAUX AVEC L'ASSOCIATION « OFFICE DE TOURISME DE GIEN »

Rapporteur : Mme QUAIX Nadine, Adjointe

Par délibération du Conseil Municipal du 26 février 2003, l'Office de Tourisme de Gien a été municipalisé sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière.

Afin de mieux répondre aux objectifs de la politique touristique de Gien et d'aller vers une plus grande efficacité de cette mission, un comité de pilotage a été créé.

Le travail mené a abouti sur la constitution d'une association loi 1901 « Office de Tourisme de Gien ».

Les missions et les objectifs que l'association se propose de tenir font l'objet d'une convention d'objectifs conclue entre la Ville de Gien et l'association.

L'association Office de Tourisme de Gien est administrée par un conseil composé de 20 membres maximum :

- un quart de membres représentant la collectivité,
- trois quart de membres actifs bénévoles ou issus du monde professionnel intéressé par le tourisme.

Afin de permettre à cette association de reprendre cette mission dans de bonnes conditions, le personnel et les locaux d'accueil de l'Office de Tourisme seront mis à disposition de l'association. Les conditions de mise à disposition du personnel et des locaux feront également l'objet d'une convention signée entre la Ville de Gien et l'association.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

- **DESIGNE : Mme QUAIX, M. THOMAS, M. RAVOYARD, M. COLPIN et Mme CHEVALLIER comme membres représentant la Ville de Gien,**
- **APPROUVE les termes de la convention d'objectifs pluriannuelle,**
- **APPROUVE les termes de la convention financière,**
- **APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du personnel de l'office de tourisme,**
- **APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition des locaux,**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à cette affaire.**

35 - COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES – MODIFICATIONS STATUTAIRES

Rapporteur : M. BOULEAU Christian, Maire

Considérant l'évolution législative et réglementaire, le contexte économique et son impact sur les perspectives financières pour la Communauté des Communes Giennoises, le souci de maintenir la solidarité et la confiance entre les Communes membres ainsi que le travail des commissions sur les services à rendre par la Communauté aux Giennois, il convient d'envisager une proposition de modifications des statuts de la Communauté.

Article 1^{er} : intégration de Boismorand.

Article 4 : fin de la restriction des actions de la Communauté à l'intérêt communautaire (services mutualisés, services communs, groupements de commandes, convention de mandat...aux articles 10 et 11).

Article 5 : la définition de l'intérêt communautaire appartient au Conseil de Communauté.

Article 6 : la constitution du Conseil ne relève plus des statuts (Loi de 2010). C'est un arrêté préfectoral qui répartit les sièges entre les Communes membres.

Article 7 : la capacité pour les Conseils Municipaux ne disposant que d'un seul représentant de désigner un suppléant (Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires)

Article 8 : délégation de l'Assemblée au Président et pouvoirs de police spéciaux du Président.

Article 9 : non emploi de la possibilité de délégation de l'Assemblée au Bureau.

Article 10 : modification des compétences, en veillant à se rapprocher de la rédaction prévisionnelle au 1^{er} janvier 2016 de l'article L.5214-16 du CGCT modifié par la loi MAPTAM. Les orientations du projet de loi NOTRe sont également prises en compte y compris sur le nombre de compétences à exercer pour bénéficier des majorations de dotations.

I. Compétences obligatoires

1. Aménagement de l'espace : avec ajout du PLUi et retrait de l'instruction des ADS (renvoyée en compétences facultatives)
2. Actions de développement économique : fin de la limitation des interventions de la Communauté au seul périmètre des zones d'activités, ajout du tourisme.
3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (précédemment en compétences facultatives) et mention du rassemblement de Nevoy.

II. Compétences optionnelles

1. Protection et mise en valeur de l'environnement : élimination et valorisation des déchets, l'assainissement étant une compétence optionnelle en tant que telle.
2. Politique du logement et du cadre de vie : prise en compte des travaux de la commission Aménagement.
- 2bis. Politique de la Ville : prise en compte de la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : contrat de Ville et CISP.

3. Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire selon liste jointe.
4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. rédaction conforme au CGCT. Liste des équipements sportifs couverts reconnus d'intérêt communautaire.
5. Action sociale d'intérêt communautaire. Passage du facultatif à l'optionnel. Prise en compte des avis de la Commission Affaires sociales du 27 janvier : service petite enfance, maison de santé, un service centres de loisirs, appui aux communes pour l'organisation de la réforme des rythmes scolaires
6. Assainissement. Reprise des compétences de la Communauté en collectif et non collectif.

III. Compétences facultatives

1. Politique sportive. A compter du 1^{er} juillet 2015, la Communauté des Communes est chargée par les Communes membres de l'animation sportive intercommunale. Celle-ci comprend l'école intercommunale des sports, les interventions en milieu scolaire.
2. Politique culturelle : préparation du transfert de la compétence programmation de spectacles au 1^{er} janvier 2016.
3. Politique en matière d'incendie et de secours.
4. Instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols et récolements non obligatoires.
5. Commissions de sécurité et d'accessibilité.

Article 11 : capacité à réaliser des prestations ou des opérations sous mandat (complément de l'instruction des ADS entre autre).

Article 15 : règlement intérieur suit le renouvellement des conseillers.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, DONNE UN AVIS FAVORABLE à la nouvelle version des statuts de la Communauté des Communes Giennoises au 1^{er} juillet 2015.

36 - COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES – APPROBATION DU PRE-SCHEMA DE MUTUALISATION

Rapporteur : M. BOULEAU Christian, Maire

M. BOULEAU rappelle que la loi portant réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 impose aux établissements publics de coopération intercommunale d'élaborer un schéma de mutualisation des services.

Il commente le pré-schéma de mutualisation présenté au Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Giennoises du 20 février 2015.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE le pré-schéma de mutualisation.

37 - COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Rapporteur : M. BOULEAU Christian, Maire

L'article 1609 nonies C du CGI indique que la CLECT, instaurée par délibération du 26 juin 2014, doit rendre ses conclusions sur le montant des charges transférées à chaque nouveau transfert de charges.

La CLECT s'est réunie le 9 février 2015 pour examiner les points suivants :

- l'évaluation des transferts de charges relative à la petite enfance,
- l'évaluation des transferts de charges relative aux bâtiments sportifs,
- l'évaluation des transferts de charges relative aux centres de loisirs chargés de l'accueil de loisirs sans hébergement sur le temps extrascolaire.

Le détail des évaluations figure dans le rapport approuvé par la CLECT qui doit être approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population).

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

38 - CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX A L'ECOLE CUIRY DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE « LIRE ET FAIRE LIRE »

Rapporteur : Mme E SILVA Piedade, Adjointe

Depuis le 25 novembre 2014, l'Association Lire et Faire Lire (Ligue de l'Enseignement) intervient à l'école Cuiry, les mardis et jeudis soirs de 16h00 à 16h30.

L'action est dispensée par M. Lemoine, bénévole au sein de l'association.

6 à 7 enfants sont concernés par créneau. Au total, près de 150 enfants sont inscrits pour participer à ce dispositif. L'action est dispensée dans la BCD.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout autre document relatif à la mise à disposition des locaux de l'Ecole Cuiry pour l'activité « Lire et faire lire ».

39 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FORMATION « PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE » (PRAP)

Rapporteur : M. CAMMAL Francis, Adjoint

Depuis 2011, la Communauté des Communes Giennoises propose aux Communes membres une formation sur le thème de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP). Cette formation est dispensée par l'Assistant de Prévention de la Communauté des Communes Giennoises.

Pour l'année 2015, la Communauté des Communes Giennoises propose de renouveler le dispositif. Comme chaque année, les Communes membres souhaitant bénéficier de cette action de formation doivent conclure une convention de prestation de service, à titre gracieux, avec la Communauté des Communes Giennoises.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le renouvellement de ce dispositif,**
- **ACCEPTE la réalisation de la prestation à titre gracieux,**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec la CDCG.**

40 - CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU POTABLE ENTRE LES VILLES DE GIEN ET POILLY-LEZ-GIEN

Rapporteur : M. LAURENT Pierre, Adjoint

La Commune de Poilly-lez-Gien est confrontée à un problème récurrent de qualité d'eau potable. Les ressources actuelles fournissent une eau parfois non conforme à la réglementation. Par ailleurs, la ressource en eau de la Commune de Poilly-lez-Gien est vulnérable aux crues de la Loire.

Afin d'assurer sa sécurité d'approvisionnement en eau et de répondre aux exigences réglementaires, la Commune de Poilly-lez-Gien a réalisé des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau avec la Ville de Gien. Deux nouveaux forages ont été réalisés au nord de la Commune de Gien (forages de Machau et Tranchoir). Ceux-ci produisent une eau en quantité et qualité suffisantes pour approvisionner en secours Poilly-lez-Gien.

La présente convention a pour but de définir les nouvelles modalités de facturation d'eau potable par la Ville de Gien à la Ville de Poilly-lez-Gien et réciproquement au point d'interconnexion des réseaux des deux communes.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Retour de M. TINDILLERE Michel à 21 h 30.

41 - TRAVAUX PRESCRITS DANS LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE INSTAURANT LE PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU FORAGE DES GREFFIERS – ASSISTANCE A LA VILLE DE GIEN POUR LA PROCEDURE D'AIDES AUX PARTICULIERS – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

La Ville de Gien a confié à la SARL DUPUET une mission consistant à répertorier et estimer les travaux prescrits dans la déclaration d'utilité publique instaurant le périmètre de protection du forage des Greffiers.

Les travaux à réaliser par les particuliers ont été estimés à 320 000 € T.T.C. (y compris l'assistance à la collectivité pour le suivi des dossiers techniques et financiers d'aides aux particuliers).

Les travaux étant à la charge des particuliers, toutes les aides de l'Agence de l'Eau relatives aux travaux, perçues par la Ville de Gien seront entièrement reversées aux particuliers.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne la subvention au taux maximum pour l'assistance à la collectivité du suivi des dossiers techniques et financiers d'aides aux particuliers,
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne le versement des subventions au taux maximum pour les travaux réalisés par les particuliers,
- **AUTORISE** la Ville de Gien à reverser aux particuliers les aides accordées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

42 - TRAVAUX DE DEMOLITION DE L'ANCIEN IME ET DE LA SALLE DU LAVOIR DEMANDE D'AIDE PARLEMENTAIRE

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint

Il est rappelé au Conseil, que par délibérations en dates du 23 juin 2014 et du 18 février 2015, Monsieur le Maire a été autorisé à déposer les permis de démolir pour les bâtiments de l'ancien IME Place de la Victoire et de la salle du lavoir.

Ces travaux dont le coût prévisionnel s'élève à 250 000 € H.T. soit 300 000 € T.T.C. sont susceptibles de bénéficier d'une aide parlementaire.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

- **SOLLICITE** une aide parlementaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette demande d'aide financière.

43 - PROPOSITION DE DONNER MANDAT PAR DELIBERATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU LOIRET POUR LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Rapporteur : M. CAMMAL Francis, Adjoint

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit à la charge des Communes employeurs des obligations à l'égard de leurs agents en cas de maladie, maternité, accident de service et décès.

En effet en qualité d'employeur, les Communes sont tenues à différents impératifs à raison des maladies ou accidents de leurs agents, par exemple, au versement des traitements, du remboursement des honoraires médicaux et des frais directement entraînés par un accident de service.

Néanmoins, ces charges financières contraignantes peuvent être atténuées par la souscription d'un contrat d'assurance statutaire. C'est pourquoi, le Centre de Gestion du Loiret souscrit pour le compte des collectivités et établissements publics du département qui le demandent, un contrat d'assurance garantissant contre les risques financiers liés à la maladie, la maternité, les accidents de service et le décès.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisations obtenus seront présentés aux collectivités et établissements qui conserveront l'entière liberté d'accepter ou non, le contrat d'assurance qui leur sera proposé.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

- DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret engagera conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- PREND ACTE que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret.

La séance est levée à 21 h 37.

Fait à GIEN, le Vendredi 3 Avril 2015.

Le Maire,
Christian BOULEAU

